

**10017/24**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**SÉNAT**

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 06 juin 2024

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 06 juin 2024

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du comité  
consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la Suède**

E18812





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 4 juin 2024  
(OR. en)

10017/24

SOC 369  
EMPL 209

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la Suède

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant remplacement d'un membre titulaire du comité consultatif  
pour la libre circulation des travailleurs pour la Suède**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 492/2011 du Parlement européen et du Conseil du 5 avril 2011 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union<sup>1</sup>, et notamment ses articles 23 et 24,

---

<sup>1</sup> JO L 141 du 27.5.2011, p. 1.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 20 septembre 2022<sup>2</sup>, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs pour la période allant du 25 septembre 2022 au 24 septembre 2024.
- (2) Un siège de membre titulaire dans la catégorie des représentants des gouvernements est devenu vacant à la suite de la démission de M<sup>me</sup> Anna ERIKSSON.
- (3) Le gouvernement suédois a désigné un candidat pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>2</sup> Décision du Conseil du 20 septembre 2022 portant nomination des membres titulaires et des membres suppléants du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs (JO C 393 du 13.10.2022, p. 5).

*Article premier*

M<sup>me</sup> Anna JARL est nommée membre titulaire du comité consultatif pour la libre circulation des travailleurs en remplacement de M<sup>me</sup> Anna ERIKSSON pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 24 septembre 2024.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le...

*Par le Conseil*

*Le président/La présidente*

---